

PACK DATA PROTECTION OFFICER

Se conformer au RGPD par la nomination d'un data protection officer (DPO)

Désigner un DPO

L'une des mesures organisationnelles à mettre en place pour se conformer au GDPR est la nomination d'un Data Protection Officer (DPO), tel qu'énoncé aux articles 37 à 39 du Règlement. Sans préjudice des cas qui seraient prévus par les Etats Membres, les responsables de traitement et les sous-traitants doivent obligatoirement désigner un DPO dans trois cas, lorsque :

- le traitement est effectué par une autorité ou un organisme public (à l'exception des juridictions dans leur rôle juridictionnel) ;
- leurs activités de base les conduisent (du fait de la nature, portée et/ou finalité de ces activités) à effectuer un suivi régulier et systématique des personnes à grande échelle ;
- leurs activités de base les amènent à traiter à grande échelle des données sensibles ou qui ont trait à des condamnations et infractions pénales ;

Il est possible de volontairement nommer un DPO même lorsque les critères susvisés ne sont pas remplis. Le G29 et la FEB encouragent cette désignation volontaire.

DPO interne ou externe

Le délégué à la protection des données peut être un membre du personnel du responsable du traitement ou du sous-traitant, ou exercer ses missions sur la base d'un contrat de service.

La fonction de DPO peut aussi être externalisée et mutualisée entre différents organismes publics et privés, dès lors que ceux-ci sont liés par des intérêts économiques communs ou appartiennent à un même secteur d'activité.

Rôle et mission du DPO

Le délégué à la protection des données est « le commissaire aux comptes » de la mise conformité en matière de protection des données pour le compte de ou au sein de son organisme. Il est principalement chargé :

- d'informer et de conseiller le responsable de traitement ou le sous-traitant, ainsi que leurs employés ;
- de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données ;
- de conseiller l'organisme sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- de coopérer avec l'autorité de contrôle et d'être le point de contact de celle-ci.

Vous souhaitez plus d'informations?

Contactez-nous par email via info@gdprangels.be ou par téléphone via 0472/ 276 331



PACK DATA PROTECTION OFFICER

Se conformer au RGPD par la nomination d'un data protection officer (DPO)

Pour vous accompagner dans la mise en place des nouvelles obligations imposées par le règlement européen, le délégué doit notamment :

- s'informer sur le contenu des nouvelles obligations ;
- sensibiliser les décideurs sur l'impact de ces nouvelles règles ;
- réaliser l'inventaire des traitements de données de votre organisme ;
- concevoir des actions de sensibilisation ;
- piloter la conformité en continu.

Nos solutions

Nous avons développé plusieurs solutions pour vous accompagner dans la réalisation de cette obligation :

1. **Le DPO internalisé :**

Nous nous tenons à votre disposition pour former, informer ou accompagner le DPO dans sa mission sur base de nos packs et/ou tarifs horaires.

2. **Le DPO externalisé :**

Notre équipe d'experts, data manager, juristes, avocats DPO, sont à votre disposition pour vous accompagner en qualité de DPO. Ce pack comprend de la consultance pour vous aider par exemple dans la révision de vos chartes/clauses de vie privée, vos contrats fournisseurs, vos contrats relatives aux ressources humaines, ... Nous pouvons remplir cette mission sur base de notre tarification horaire ou journalière.

3. **DPO as a service :**

Notre équipe vous accompagne grâce à un l'outil de legal tech, visant à automatiser les dispositions du RGPD : SMART-GDPR. Dans l'éventualité où vous choisissez cette manière de travailler, il vous suffit de souscrire à un abonnement via le lien suivant : <https://www.smart-gdpr.eu/fr/offers> Les tarifs de consultance sont déjà inclus dans ce pack sous la mention de « DPO externalisé ». Cette fonctionnalité suppose toutefois la consultance DPO via cet outil et pour les documents de cet outil et n'inclut pas une présence physique dans votre entreprise. Si cette solution ne devait pas vous suffire, vous pouvez, moyennant un coût supplémentaire basé sur nos tarifs horaires, faire appel à nos services afin que nous venions au sein de votre entreprise pour vous aider sur le terrain à compléter ce document.

Afin de commencer à travailler avec cet outil, il est alors prévu que vous receviez une formation à distance (par internet) vous montrant comment utiliser cet outil.

Nos tarifs horaires

- ✓ 150 €/h hors TVA.
- ✓ 500 € hors TVA la ½ journée.
- ✓ 900 € hors TVA la journée complète.

Vous souhaitez plus d'informations?

Contactez-nous par email via info@gdprangels.be ou par téléphone via 0472/ 276 331

